

MAIRIE DE RYE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUN 2018

Présents : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, BEURRIER Jacques, MONNOT Marie Hélène, PELLETIER Lionel, REBOUILLAT Denis

Excusés : PERRAUD Claude, ROCHHIA Emmanuel

Secrétaire : ARNAUD Françoise

Les conseillers présents approuvent le compte-rendu de séance du 30/03/2018.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour. Demande acceptée à l'unanimité.

Délibération – Subventions aux associations :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de délibérer sur les subventions à attribuer au titre de l'année 2018.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide de verser pour 2018 les montants suivants :

- 250 € ADMR
- 100 € AFM
- 100 € Croix Rouge de Bletterans
- 100 € Société Protectrice des Animaux de Dole

Délibération – Cimetière :

Monsieur le Maire présente les devis pour la réalisation d'un ossuaire dans le cimetière communal.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Andrique pour un montant de 937.50 € HT.

Délibération – Travaux église :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis reçus pour l'embranchement de l'autel et le remplacement de la fenêtre de la sacristie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Claude Bernard pour un montant total HT de 911 €.

Délibération – Cartes jeunes 2018-2019 :

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune offre depuis plusieurs années la carte jeunes pour les enfants du village, et qu'il convient de délibérer sur la reconduction de cette action et sur la tranche d'âge à fixer.

Après délibération, à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal décide de reconduire cette action pour les habitants de Rye nés entre le 01/01/1996 et le 31/12/2004.

Délibération – RGPD :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le règlement général sur la protection des données personnelles nous oblige à désigner un délégué à la protection des données et un délégué au traitement des données détenues en mairie.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- de désigner
 - o le SIDEC comme délégué à la protection des données
 - o Mr BOISSARD Jean-Claude comme délégué au traitement des données
- d'autoriser le Maire
 - o à missionner le SIDEC pour assurer cette mission
 - o à faire la déclaration en ce sens à la CNIL
 - o à signer la lettre de mission et tout document afférent

Délibération – Réfection de la salle d'eau du logement communal situé 2 place de l'église :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la réfection de la salle d'eau du logement communal s'est avérée indispensable pour la mise en location.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise Stéphane Bey pour un montant HT de 4 106.94 € HT.

Délibération – Bois :

Un devis de l'ONF est présenté en séance pour l'assistance technique concernant l'abattage, façonnage et débardage de bois sur la parcelle 10.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider ce devis pour la somme de 1 500.00 € HT.

Délibération – Mur de clôture de la mairie :

Monsieur le Maire propose aux élus de procéder à la remise en peinture du mur de clôture de la mairie.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le devis de Jean-Paul BERSOT pour la somme de 1 243.30 HT.

Informations diverses :

- La rue de la Louvaire sera goudronnée jusqu'au N°3
- SICTOM : A compter de janvier 2019, la collecte incitative sera mise en place . Il s'agit d'une collecte tous les 15 jours pour les bacs gris. Une campagne d'information sera faite par le SICTOM en octobre.
- Les travaux de réfection du logement communal situé 2 place de l'église sont achevés et il a été mis à la location. Parmi tous les dossiers reçus, le conseil municipal décide de retenir comme locataire Mme Laura Millet.
- La mairie sera fermée du 6 au 26 août 2018 inclus

